

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 764)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD41

présenté par
M. Djebbari, rapporteur

ARTICLE 4

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« leurs modalités de compensation »

les mots :

« les modalités de compensation de ces obligations de service public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.